

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 24 FEVRIER 2005

Le gouvernement, réuni le 24 février 2005, a examiné, entre autres, des projets de délibération et des projets d'arrêté.

Contrat de développement : le projet pour 2006 - 2010

Lors du IVème comité des signataires réuni à Paris le 20 janvier dernier, la Ministre de l'Outre-Mer a invité les institutions de la Nouvelle-Calédonie à définir sans tarder le contenu des prochains contrats de développement 2006-2010.

Lors de sa séance le gouvernement a étudié le rapport de présentation du projet de contrat de développement Etat / Nouvelle-Calédonie 2006-2010. Ce rapport comprend un rappel des trois générations précédentes de contrats de développement, la confirmation du redéploiement des crédits du contrat de développement 2000-2004, l'avenant proposé pour l'année 2005 et la maquette du contrat de développement 2006-2010.

Le contrat de développement 2006-2010, dont le montant global est de 17,989 milliards de F, reposerait sur deux axes principaux :

- la prolongation du rééquilibrage économique et social. A ce titre, les actions prévues concernent la formation professionnelle, les infrastructures routières et le secteur aérien domestique.
- et l'amélioration des conditions de vie des populations. Les actions prévues dans ce domaine regroupent le secteur sanitaire et social et l'électrification rurale.

Parallèlement, il est proposé une opération spécifique relative à la création d'un service de géologie qui permettra de doter la Nouvelle-Calédonie d'outils pour son aménagement.

Ces propositions serviront à présent de bases de négociation avec l'Etat. Des réunions de travail se poursuivent pour définir les opérations qui seront planifiées avec les provinces pour le contrat intercollectivités.

Renouvellement du Conseil Economique et Social de Nouvelle-Calédonie

Depuis le 24 janvier 2005, le premier mandat du CES (Conseil Economique et Social) de Nouvelle-Calédonie est arrivé à son terme et donc, dans le cadre de son renouvellement, après avis favorable des présidents des 3 provinces, le gouvernement a désigné 9 personnalités qualifiées représentatives de la vie économique, sociale ou culturelle de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de :

- M. Christian BURIGNAT
- M. Gaston HMEUN
- M. Dominique KATRAWA
- M. Robert LAMARQUE
- M. Paul MAES

La communication

- Mme Léontine PONGA
- Mme Rosine STREETER
- M. Yves TISSANDIER
- M. Octave TOGNA

Les cartes d'identités gratuites et sécurisées

Afin de limiter les risques de falsification ou de contrefaçon, le ministère de l'Intérieur a créé, un système permettant la fabrication de cartes nationales d'identité (CNI) sécurisées et leur gestion informatisée. A compter du 1^{er} mai 2005, les services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie seront en mesure de la délivrer. En métropole la mise en place de cette carte s'est accompagnée de la suppression du timbre fiscal perçu lors de son établissement. Il en sera de même en Nouvelle-Calédonie. Pour ce faire, le gouvernement modifiera le code des impôts en supprimant le droit de timbre de 1000 CFP actuellement perçu. Cette modification aura pour incidence une diminution des recettes fiscales de 13.760.000 CFP par an.

Mise en place du 5^{ème} programme d'électrification rurale

Le fonds de concours destiné au développement de l'électrification rurale, plus communément dénommé FER (fonds d'électrification rurale), a été créé en 1983, afin d'assurer une desserte électrique aux habitants des zones non couvertes par le réseau public. Le FER intervient en subventionnant des travaux d'extension du réseau de distribution, mais aussi, dans le cas de foyers très isolés, en finançant l'installation de générateurs photovoltaïques (panneaux solaires). Un dispositif unique à la Nouvelle-Calédonie permet alors aux bénéficiaires de devenir abonnés des sociétés de distribution (EEC et ENERCAL) et d'obtenir un service de maintenance et d'assistance au même titre que ceux du réseau. Ces programmes d'intervention du FER s'inscrivent dans le cadre de plans pluriannuels, votés par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Quatre programmes pluriannuels d'un montant indicatif de 12,020 milliards CFP ont permis de couvrir environ 8500 foyers environ. Aujourd'hui on évalue à 1200 le nombre de foyers isolés qui n'ont toujours pas d'électricité. Face à ce constat, le gouvernement a donc décidé de réaliser un 5^{ème} programme d'électrification rurale pour les années 2005 à 2009 qui sera doté d'un budget d'environ 3,3 milliards CFP, soit 660 millions CFP par an. Cette enveloppe sera répartie de la façon suivante :

- Province sud : 28% (184,8 millions CFP)
- Province nord : 67% (442 millions CFP)
- Province des îles Loyauté : 5% (33 millions CFP)

300 établissements du secteur agroalimentaire agréés

Le gouvernement a arrêté la liste de 300 installations agro-alimentaires ou d'abattage agréées satisfaisant aux normes sanitaires en vigueur en Nouvelle-Calédonie. Ces établissements bénéficient d'une attestation de conformité (AC), d'un agrément d'hygiène simplifié (AHS) ou d'un agrément d'hygiène (AH) conformément à la délibération modifiée du 29 décembre

La communication

1998 relative à la salubrité des denrées alimentaires ; réglementation visant à garantir des qualités sanitaires et d'hygiène aux consommateurs.

L'OCEF achètera la pomme de terre plus cher

Conscient des efforts réalisés par les producteurs locaux de pomme de terre, le gouvernement a décidé d'augmenter le prix d'achat par l'OCEF (Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique) d'un premier palier de 8F le kilo de pomme de terre. Il est à noter qu'aucune augmentation n'avait été effectuée depuis 1993.

Un nouveau directeur à la Chambre d'Agriculture

Lors de cette même séance et à compter du 1^{er} février 2005, le gouvernement a décidé de nommer, Monsieur Patrick Laubreaux, directeur de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie.